

Le conseil de classe en pratique

Avant, pendant et après le conseil de classe

Avant le conseil de classe.

En premier, il convient d'être en possession du dossier **parents délégués** constitué par le lycée. Vous emporterez les documents fournis au conseil.

Le questionnaire de préparation au conseil de classe est mis à disposition des familles (envoi par mail et mise en ligne sur le site du lycée). Les familles sont informées de cette modalité par mail (10 jours au moins avant le conseil).

Si des problèmes vous sont signalés :

Vérifiez la crédibilité des informations auprès de la vie scolaire ou de la direction de l'établissement.

Prenez contact avec les professeurs ou si besoin avec la direction du lycée (si problème avec un professeur évoqué). Certaines situations familiales ou certains problèmes de classe n'ont pas à être débattus au conseil de classe, mais de préférence avec le professeur principal, le conseiller d'éducation ou le chef d'établissement.

Si nécessaire, prenez contact avec les professeurs des matières principales ou des matières où il y a des problèmes, et éventuellement accompagné de l'autre délégué.

Pendant le conseil de classe

Vous ne devez pas faire de complexe et prendre toute votre place dans le conseil. Vous apportez un regard utile de profane et des informations extérieures. S'il n'y a pas de 2ème délégué dans votre classe (et uniquement dans ce cas), vous pouvez être autorisé à y assister avec votre suppléant.

Arrivez suffisamment tôt. Vous pourrez parler avec les élèves, le président du conseil de classe et éventuellement l'autre délégué parent. Vous pouvez demander un tour de table, si ce n'est pas fait.

Dans un premier temps un compte-rendu général du travail et du comportement de la classe par le chef d'établissement (ou le professeur principal) est fait puis un compte rendu par chaque professeur pour sa discipline.

Vient ensuite l'examen des résultats scolaires de chaque élève (notes, progression, points faibles).

Afin de vous faciliter le compte rendu, il est utile de prendre des notes sur chaque intervention. Ne pas hésiter à apporter des précisions utiles que vous avez pu recueillir auprès des familles, poser des questions, interroger les professeurs et la direction de l'établissement pour les cas les plus difficiles. Tout ce qui est dit sur les élèves en conseil de classe est **confidentiel**, les informations ne peuvent être transmises aux familles.

Pour des raisons de déontologie, il est convenu de quitter la salle du conseil si vous êtes parent d'un élève dont le cas est abordé. Si vous êtes le seul parent délégué, vous pouvez rester dans l'enceinte du conseil mais évitez de prendre la parole.

Après le conseil de classe

Rédaction d'un compte-rendu. Il doit être clair et concis et ne comporter que des appréciations collectives sur la classe et les réponses d'ordre général données aux questions posées par les parents (voir compte rendu type), **les cas individuels ne sont pas abordés**. Il peut être rédigé avec l'autre délégué (ou chacun son tour). Les coordonnées des rédacteurs doivent être notées.

Diffusion du compte-rendu par l'intermédiaire de l'établissement, à envoyer à : 0710071s@ac-dijon.fr sous 48h après le jour du conseil pour envoi aux familles avec les bulletins.